



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

195 EX/13.INF
PARIS, le 10 octobre 2014
Anglais et français seulement

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN VUE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL (38 C/5)

Résumé

En rapport avec l'estimation des ressources nécessaires dans l'optique d'une croissance réelle zéro (CRZ) figurant dans le document 195 EX/13, le présent document INF décrit plus en détail les méthodes utilisées et contient des tableaux présentant une ventilation détaillée, par poste de dépenses, des montants requis pour un budget CRZ.

1. Le présent document complète les informations fournies dans le document 195 EX/13 concernant l'estimation des ressources nécessaires dans l'optique d'une croissance réelle zéro (CRZ) pour l'exercice biennal couvert par le 38 C/5 (2016-2017). Il s'agit d'une estimation préliminaire des crédits budgétaires supplémentaires qui seraient requis pour le prochain exercice biennal si l'Organisation devait maintenir le pouvoir d'achat au même niveau que pour l'exercice en cours. Un budget CRZ impliquerait donc le même niveau de ressources (en termes réels) que celui approuvé pour l'exercice biennal en cours aux fins de l'exécution des activités de programme. Cela ne signifie pas pour autant que le contenu du futur budget du 38 C/5 sera effectivement identique en termes de programme et de dotation en personnel. Les modifications apportées au programme et à la structure des effectifs du fait de la réforme en cours, les nouvelles stratégies, le réexamen des effectifs, etc. seront pris en considération lors de la préparation du Projet de 38 C/5.

2. Conformément aux techniques budgétaires habituellement appliquées, approuvées antérieurement par la Conférence générale, la méthode en deux étapes décrite ci-après a été employée pour calculer les estimations budgétaires du 38 C/5 dans l'hypothèse d'une croissance réelle zéro (CRZ) :

- (i) Tout d'abord, la « base budgétaire (Titres I-IV) » pour le 38 C/5 a été calculée. Pour mémoire, la base budgétaire (Titres I-IV) d'un C/5 est établie en fonction des barèmes des traitements et des niveaux de prix applicables au début de l'exercice biennal en question (par exemple au 1^{er} janvier 2014 pour le 37 C/5). Pour produire une estimation de la base budgétaire requise pour l'exercice biennal suivant, les coûts opérationnels et les coûts de personnel des **Titres I-IV** du 37 C/5 approuvé doivent être réévalués sur la base du niveau prévisible des prix **au début du prochain exercice (1^{er} janvier 2016)**. L'opération consistant à réévaluer la base budgétaire est appelée « revalorisation ». Les estimations revalorisées sont calculées par poste de

dépenses et sont fondées sur une analyse des augmentations déjà intervenues s'agissant des coûts de personnel et des coûts des biens et services, ainsi que sur les informations disponibles les plus précises concernant l'évolution des indices des traitements et de l'inflation pour la fraction de l'exercice biennal en cours restant à courir.

- (ii) Puis, à partir de cette base budgétaire (Titres I-V) pour le 38 C/5, des « **Augmentations prévisibles des coûts** » qui devraient intervenir en 2016-2017 sont projetées conformément aux meilleures informations dont dispose le Secrétariat concernant l'évolution future des indices des salaires et des prix à la consommation et l'impact que ces facteurs pourraient avoir sur les différents postes de dépenses des crédits proposés. Ces estimations figurent séparément dans le **Titre V** du budget.

REVALORISATION DE LA BASE BUDGÉTAIRE (TITRES I-IV)

Pour les coûts de personnel

3. Les estimations des augmentations statutaires des coûts de personnel tiennent compte des éléments suivants :

- (i) l'estimation de l'échelon moyen des membres du personnel, pour chaque classe, prévisible à la fin de l'exercice en cours ;
- (ii) le dernier barème des traitements de base (entré en vigueur en janvier 2014 pour le personnel du cadre organique et de rang supérieur et en septembre 2013 pour le personnel du cadre de service et de bureau) ;
- (iii) le classement établi en vue du calcul de l'ajustement pour affectation versé au personnel du cadre organique au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège d'après l'analyse des indices les plus récents jusqu'en juillet 2014 ;
- (iv) le dernier barème des rémunérations considérées aux fins de la pension (en vigueur depuis février 2013 pour le personnel du cadre organique et de rang supérieur et septembre 2013 pour le personnel du cadre de service et de bureau), en vue d'estimer la cotisation de l'Organisation à la Caisse des pensions ;
- (v) les principes révisés en vigueur depuis janvier 2012 concernant la cotisation de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie ;
- (vi) les diverses allocations (allocation pour charges de famille, allocation pour frais d'études, prime d'affectation, allocation de logement, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, voyages statutairement autorisés, coûts de la sécurité du personnel, etc.), sur la base de l'évolution des dépenses au cours des dernières années et des conditions actualisées pour chaque catégorie de personnel ;
- (vii) toute autre information fiable sur les futures augmentations statutaires qui doivent entrer en vigueur avant la fin de l'exercice biennal en cours et qui concernent les barèmes des traitements de base, les indices de l'ajustement pour affectation, les barèmes des rémunérations considérées aux fins de la pension et les autres prestations dues au personnel.

Pour les biens et services (coûts opérationnels)

4. Les hausses des prix des biens et services ont été estimées sur la base d'informations provenant des sources suivantes :

- (i) une analyse de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice biennal en cours et de l'exercice précédent ;
- (ii) les indicateurs économiques et statistiques publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, France) en juin 2014 ;
- (iii) les statistiques de l'inflation publiées par le Fonds monétaire international (FMI) en avril 2014.

Les revalorisations nécessaires du budget opérationnel ont été estimées à l'aide d'un composite de différents indicateurs et variables. En ce qui concerne les budgets opérationnels mis en place depuis le Siège, les indices de l'INSEE et les estimations de l'inflation pour la France publiées par le FMI ont été utilisés. Pour les coûts opérationnels hors Siège, une analyse de l'évolution des dépenses et des taux d'inflation pour chaque pays dans lequel l'UNESCO dispose d'un bureau hors Siège a été menée de manière à obtenir un taux d'augmentation moyen pour les coûts hors Siège.

Ajustements techniques

5. Outre les besoins découlant de l'inflation et de facteurs statutaires mentionnés ci-dessus, d'autres éléments du budget approuvé donnent lieu à une variation des coûts échappant au contrôle de l'Organisation. Pour ces éléments, le Secrétariat a analysé les factures reçues, l'évolution des dépenses et d'autres facteurs concrets, en vue d'estimer le montant des besoins supplémentaires. Ces éléments sont présentés comme des ajustements techniques.

AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS (TITRE V)

6. Comme indiqué au paragraphe 10 du document 195 EX/13, la base budgétaire revalorisée (Titres I-IV) pour le 38 C/5 est calculée en fonction du niveau des prix prévu au début de l'exercice biennal (janvier 2016). Les augmentations prévisibles des coûts pour la période 2016-2017 ne sont pas incluses dans la base budgétaire, mais regroupées à part, dans le Titre V du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif. Bien qu'il ne soit jamais facile de déterminer avec exactitude le niveau des augmentations des coûts qui prévaudra 2 à 3 ans plus tard, la meilleure estimation possible a été établie à partir d'une extrapolation de l'évolution récente des coûts, en tenant compte des estimations de l'inflation publiées par le FMI pour 2016-2017.

7. Les tableaux ci-après présentent les estimations pour une croissance réelle zéro (CRZ), par principaux postes de dépenses, pour chacun des trois niveaux budgétaires proposés comme point de départ : (1) 653 millions de dollars, sur la base du niveau du budget approuvé ; (2) 507 millions de dollars, sur la base du plan de dépenses ; (3) 522 millions de dollars, sur la base du niveau actuel du plan de travail. Ces tableaux correspondent au tableau récapitulatif figurant au paragraphe 17 du document 195 EX/13. Il convient de noter que, dans le cas de l'estimation des ressources nécessaires pour un scénario CRZ établi sur la base du niveau du budget approuvé de 653 millions de dollars, l'augmentation annuelle qui en découle est de 1,7 % pour les coûts de personnel, de 1,8 % pour les coûts opérationnels, et de 1,9 % dans l'ensemble. Ces pourcentages sont considérablement moins élevés que les estimations revalorisées présentées il y a deux ans pour le 37 C/5 (réf. : document 190 EX/19 Partie II), avec une hausse annuelle qui était alors de 3,6 %. Cette tendance à la baisse reflète l'évolution à la baisse de l'inflation observée jusqu'ici, ainsi que les récentes discussions de la CFPI concernant le gel éventuel, à l'avenir, du barème des traitements du personnel du cadre organique partout dans le monde.

Tableau 1 - Estimation des besoins pour le budget à croissance réelle zéro du 38 C/5 (scénario de 653 M\$)

Poste de dépenses	Titres I - IV				(en milliers de dollars)	
	37 C/5 approuvé 2014-2015 (sauf Titre V) (niveau des prix au 01/01/2014)	Besoins pour une base budgétaire à croissance réelle zéro	% de hausse annuelle moyenne	Base budgétaire proposée pour le 38 C/5 (niveau des prix au 01/01/2016)	Titre V Augmentations prévisibles des coûts en 2016-2017	Titres I - V Estimation CRZ du 38 C/5 2016-2017 (1 \$ = 0,869 €)
1. Besoins liés à l'inflation et aux facteurs statutaires	\$	\$	%	\$	\$	\$
(a) Traitements et indemnités du personnel						
Rémunération nette	290 441	10 958	1,9	301 399	8 644	310 043
Cotisations à la Caisse des pensions	61 668	922	0,7	62 590	1 890	64 480
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	14 362	1 779	6,0	16 141	463	16 604
Engagements au titre de l'ASHI	-	-	n/a	-	-	-
Allocations diverses : (allocations pour charges de famille, indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, coûts récurrents de la réforme du dispositif hors Siège, allocations pour frais d'études, primes de connaissances linguistiques, congés dans les foyers, sécurité hors Siège, etc.)	37 103	159	0,2	37 261	112	37 373
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	1 300	-	-	1 300	-	1 300
Total partiel 1(a), Coûts de personnel	404 874	13 817	1,7	418 691	11 109	429 800
(b) Biens et services						
Services de personnel hors postes établis	27 712	888	1,6	28 600	724	29 324
Voyages officiels	28 006	1 322	2,3	29 329	1 015	30 344
Services contractuels	42 711	2 557	2,9	45 268	931	46 199
Dépenses générales de fonctionnement	28 671	1 524	2,6	30 195	1 213	31 408
Fournitures diverses	2 872	184	3,2	3 056	154	3 210
Acquisition de mobilier et de matériel	3 895	(51)	(0,7)	3 844	155	3 999
Acquisition/rénovation de locaux - Remboursement du prêt pour le plan Belmont & du prêt concernant le BIE	14 074	8	0,0	14 082	-	14 082
Acquisition/rénovation de locaux - Autres	3 548	94	1,3	3 642	91	3 733
Bourses et contributions	6 040	135	1,1	6 175	127	6 302
Allocations financières aux instituts	28 715	621	1,1	29 336	864	30 200
Contrats avec les ONG (accords-cadres)	1 003	23	1,1	1 026	71	1 097
Autres dépenses	6 022	144	1,2	6 166	127	6 293
Programme de participation	16 888	376	1,1	17 264	355	17 619
Total partiel 1(b), Biens et services	210 156	7 827	1,8	217 983	5 827	223 810
2. Ajustements techniques						
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie pour les participants associés	12 000	-	-	12 000	-	12 000
Coûts de la sécurité hors Siège (dont Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et assurance contre les actes de malveillance (MAIP))	10 929	929	4,2	11 858	-	11 858
Coordonnateur résident des Nations Unies (mécanisme de partage des coûts)	1 000	2 372	83,6	3 372	-	3 372
Réforme du dispositif hors Siège	1 000	-	-	1 000	-	1 000
Total partiel 2, Ajustements techniques	24 929	3 301	6,4	28 230	-	28 230
TOTAL	639 959	24 944	1,9	664 903	16 936	681 840

Tableau 2 - Estimation des besoins pour le budget à croissance réelle zéro du 38 C/5 (scénario de 507 M\$)

(en milliers de dollars)

Poste de dépenses	Titres I - IV				Titre V Augmentations prévisibles des coûts en 2016-2017	Titres I - V Estimation CRZ du 38 C/5 2016-2017 (1 \$ = 0,869 €)
	37 C/5 approuvé 2014-2015 (sauf Titre V) (niveau des prix au 01/01/2014)	Besoins pour une base budgétaire à croissance réelle zéro	% de hausse annuelle moyenne	Base budgétaire proposée pour le 38 C/5 (niveau des prix au 01/01/2016)		
	\$	\$	%	\$	\$	\$
1. Besoins liés à l'inflation et aux facteurs statutaires						
(a) Traitements et indemnités du personnel						
Rémunération nette	238 127	9 424	2,0	247 551	7 476	255 027
Cotisations à la Caisse des pensions	50 508	844	0,8	51 352	1 551	52 902
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	11 769	1 461	6,0	13 230	399	13 629
Engagements au titre de l'ASHI	-	-	n/a	-	-	-
Allocations diverses : (allocations pour charges de famille, indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, coûts récurrents de la réforme du dispositif hors Siège, allocations pour frais d'études, primes de connaissances linguistiques, congés dans les foyers, sécurité hors Siège, etc.)	27 283	202	0,4	27 485	206	27 691
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	n/a	-	-	-
Total partiel 1(a), Coûts de personnel	327 687	11 930	1,8	339 617	9 633	349 250
(b) Biens et services						
Services de personnel hors postes établis	19 110	663	1,7	19 773	535	20 308
Voyages officiels	16 758	791	2,3	17 550	608	18 157
Services contractuels	21 987	1 316	2,9	23 303	479	23 782
Dépenses générales de fonctionnement	24 130	1 282	2,6	25 412	1 021	26 433
Fournitures diverses	2 036	131	3,2	2 166	109	2 276
Acquisition de mobilier et de matériel	2 696	(35)	(0,7)	2 661	107	2 768
Acquisition/rénovation de locaux - Remboursement du prêt pour le plan Belmont & du prêt concernant le BIE	14 074	8	0,0	14 082	-	14 082
Acquisition/rénovation de locaux - Autres	3 191	87	1,3	3 278	83	3 361
Bourses et contributions	4 265	94	1,1	4 359	90	4 449
Allocations financières aux instituts	21 405	480	1,1	21 885	669	22 553
Contrats avec les ONG (accords-cadres)	522	12	1,1	534	37	571
Autres dépenses	4 999	122	1,2	5 120	105	5 226
Programme de participation	12 711	284	1,1	12 996	267	13 263
Total partiel 1(b), Biens et services	147 885	5 234	1,8	153 119	4 110	157 229
2. Ajustements techniques						
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie pour les participants associés	12 000	-	-	12 000	-	12 000
Coûts de la sécurité hors Siège (dont Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et assurance contre les actes de malveillance (MAIP))	10 929	1 175	5,2	12 104	-	12 104
Coordonnateur résident des Nations Unies (mécanisme de partage des coûts)	1 000	2 372	83,6	3 372	-	3 372
Réforme du dispositif hors Siège	-	-	n/a	-	-	-
Total partiel 2, Ajustements techniques	23 929	3 547	7,2	27 476	-	27 476
TOTAL	499 500	20 711	2,1	520 212	13 743	533 955

Tableau 3 - Estimation des besoins pour le budget à croissance réelle zéro du 38 C/5 (sur la base du plan de travail de 522 M\$)

(en milliers de dollars)

Poste de dépenses	Titres I - IV			Base budgétaire proposée pour le 38 C/5 (niveau des prix au 01/01/2016)	Titre V Augmentations prévisibles des coûts en 2016-2017	Titres I - V Estimation CRZ du 38 C/5 2016-2017 (1 \$ = 0,869 €)
	37 C/5 approuvé 2014-2015 (sauf Titre V) (niveau des prix au 01/01/2014)	Besoins pour une base budgétaire à croissance réelle zéro	% de hausse annuelle moyenne			
	\$	\$	%	\$	\$	\$
1. Besoins liés à l'inflation et aux facteurs statutaires						
(a) Traitements et indemnités du personnel						
Rémunération nette	247 752	9 805	2,0	257 556	7 778	265 335
Cotisations à la Caisse des pensions	52 549	878	0,8	53 427	1 614	55 041
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	12 244	1 520	6,0	13 764	416	14 180
Engagements au titre de l'ASHI	-	-	n/a	-	-	-
Allocations diverses : (allocations pour charges de famille, indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, coûts récurrents de la réforme du dispositif hors Siège, allocations pour frais d'études, primes de connaissances linguistiques, congés dans les foyers, sécurité hors Siège, etc.)	28 386	210	0,4	28 595	215	28 810
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	n/a	-	-	-
Total partiel 1(a), Coûts de personnel	340 931	12 413	1,8	353 343	10 022	363 365
(b) Biens et services						
Services de personnel hors postes établis	19 346	671	1,7	20 017	542	20 558
Voyages officiels	17 040	805	2,3	17 844	618	18 462
Services contractuels	22 258	1 333	2,9	23 590	485	24 075
Dépenses générales de fonctionnement	24 696	1 313	2,6	26 009	1 044	27 053
Fournitures diverses	2 085	134	3,2	2 219	112	2 331
Acquisition de mobilier et de matériel	2 750	(36)	(0,7)	2 714	110	2 824
Acquisition/rénovation de locaux - Remboursement du prêt pour le plan Belmont & du prêt concernant le BIE	14 074	8	0,0	14 082	-	14 082
Acquisition/rénovation de locaux - Autres	3 191	87	1,3	3 278	83	3 361
Bourses et contributions	4 338	96	1,1	4 433	91	4 524
Allocations financières aux instituts	21 405	480	1,1	21 885	669	22 553
Contrats avec les ONG (accords-cadres)	523	12	1,1	535	37	572
Autres dépenses	5 175	126	1,2	5 301	109	5 410
Programme de participation	12 711	284	1,1	12 996	267	13 263
Total partiel 1(b), Biens et services	149 592	5 310	1,8	154 902	4 167	159 069
2. Ajustements techniques						
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie pour les participants associés	12 000	-	-	12 000	-	12 000
Coûts de la sécurité hors Siège (dont Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et assurance contre les actes de malveillance (MAIP))	10 929	1 017	4,5	11 946	-	11 946
Coordonnateur résident des Nations Unies (mécanisme de partage des coûts)	1 000	2 372	83,6	3 372	-	3 372
Réforme du dispositif hors Siège	-	-	n/a	-	-	-
Total partiel 2, Ajustements techniques	23 929	3 389	6,8	27 318	-	27 318
TOTAL	514 451	21 112	2,0	535 563	14 189	549 752